

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TERRAIN DE JEUX (CAMP DE JOUR) POUR LES
RÉSIDENTS DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, date limite 10 juin 2020 (clientèle de 5 à 11 ans)**

Coordonnées de l'enfant

Nom		Prénom	
Adresse			
Ville		Code postal	
Date de naissance		Âge	
Allergies : _____			
Autres : _____			
Nom du médecin de famille : _____			
Téléphone pour rejoindre médecin : _____			
<u>Très important</u> , à votre avis, y a-t-il des conditions spéciales que le responsable du terrain de jeux devrait connaître : _____			

No d'assurance-maladie : _____			
Date d'expiration : _____			

Nom de la mère		
Tél. (maison) ()	Travail ()	Cellulaire ()
Très important adresse Courriel :		
Nom du père		
Tél. (maison) ()	Travail ()	Cellulaire ()
Très important adresse Courriel :		
Nom du tuteur		
Tél. (maison) ()	Travail ()	Cellulaire ()

En cas d'urgence qui rejoindre

Nom		Lien
Tél. (maison) ()	Travail ()	Cellulaire ()
Nom		Lien
Tél. (maison) ()	Travail ()	Cellulaire ()
Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :		

Signature du parent : _____ Date : _____

Partie réservée à l'administration

Date de réception: _____ N° de reçu : _____

Tenue d'un camp de jour à Notre-Dame-des-Neiges en contexte de la COVID-19

Le camp de jour est l'occasion idéale pour votre enfant de développer sa sociabilité, de s'amuser et de rester actif tout l'été. L'ensemble des activités seront adaptées au contexte entourant la COVID-19. De ce fait, nous nous engageons à respecter les consignes sanitaires et recommandations du gouvernement du Québec de la Santé publique.

Nouvel horaire

De 8 heures à 17 heures.

- Période libre (matin) de 8 h à 9 h (surveillance);
- Période du midi (repas) entre 12h à 13h;
- Période libre (après-midi) de 16 h à 17 h (surveillance).

Il n'y aura pas de sorties, de piscine ni de transport en autobus cet été.

Points importants / nombre de places limitées

Le nombre de places disponible a dû être diminué compte tenu de la réduction des ratios animateur/enfant. À la suite du sondage fait auprès des parents, la très majorité des enfants ont entre 7 à 10 ans. Comme vous le savez déjà, des directives gouvernementales ont été émises dans le « *Guide pour la relance des camps en contexte de prévention de la COVID-19* » <https://campsquebec.com/mesures-covid19> entourant la tenue des activités.

Compte tenu des mesures de distanciation sociale de 2 mètres, de mesures portant sur l'hygiène et des limitations de contacts physiques, etc. et afin de rencontrer les normes de distanciation, notre local (sous-sol du Centre Communautaire) peut accueillir qu'un (1) seul groupe composé de **10 enfants seulement**. Conclusion : Le nombre de places disponibles est limité à 10 enfants (âgés entre 5 et 11 ans au 22 juin 2020). Les non-résidents de Notre-Dame-des-Neiges ne pourront pas s'inscrire cette année

Ratio : 1 moniteur pour 10 enfants. Le présent ratio est appliqué à l'âge du plus jeune participant, soit 6 ans. (Exemple : pour un groupe formé de 2 enfants de 6 ans., de 4 enfants de 7-8 ans, de 3 enfants de 9-10 et d'un enfant de 11 ans, le ratio est calculé sur l'âge du plus jeune, soit 6 ans. Ainsi, ledit Guide de relance exige 1 animateur pour 10 enfants dans ce contexte).

Noter que ce ratio présenté ci-dessus nous est imposé par la Santé publique. Il est impossible pour nous d'en déroger.

Période d'inscription

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 10 juin 2020 à 14h00. Si vous utiliser la poste, assurez-vous que nous la recevrons pour le 10 juin.

Nos critères d'inscription

À la suite de la période ici-haute, si nous constatons qu'il y a beaucoup plus d'inscription que le ratio de 10 enfants/1 moniteur, la municipalité a jugé utile d'établir les critères ici-bas, en dernier lieu un tirage au sort.

1. Citoyen(ne) de Notre-Dame-des-Neiges;
2. Âge de l'enfant entre 5 et 11 ans au 22 juin 2020;
3. Enfant dont les parents travaillent dans un secteur de la liste des emplois essentiels et ne peuvent pas faire partie du télétravail;
4. Enfants dont les parents travaillent et ne peuvent pas faire du télétravail;
5. Inscription à temps complet;
6. Tirage au sort (s'il reste de la place ou qu'il y a trop d'inscriptions versus le nombre de place disponible fixé à 10 enfants).

P.S. Le tirage au sort s'effectuera le jeudi 11 juin en avant midi et la confirmation d'inscription sera donnée en après-midi.

TARIFICATION RÉSIDANTS (année 2020)

Cochez la case correspondant à votre choix (36 jours d'ouverture) du 25 juin au 14 août 2020.

(CAMP DE JOUR ALLONGÉ : OUVERTURE 8H À 17H FERMETURE)

	Temps complet	Montant à payer
1 enfant	265.00 \$ <input type="checkbox"/>	\$
2 enfants	495.00 \$ <input type="checkbox"/>	

Montant total payé : _____ \$ Faire votre paiement par chèque d'ici 22 juin 2020 à l'ordre de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

VEUILLEZ COCHER LES JOURS OÙ VOTRE ENFANT SERA PRÉSENT*

Semaine 1		Semaine 2		Semaine 3		Semaine 4	
22 juin FERMÉ	<input type="checkbox"/>	29 juin	<input type="checkbox"/>	6 juillet	<input type="checkbox"/>	13 juillet	<input type="checkbox"/>
23 juin FERMÉ	<input type="checkbox"/>	30 juin	<input type="checkbox"/>	7 juillet	<input type="checkbox"/>	14 juillet	<input type="checkbox"/>
24 juin FERMÉ	<input type="checkbox"/>	1 juillet FERMÉ	<input type="checkbox"/>	8 juillet	<input type="checkbox"/>	15 juillet	<input type="checkbox"/>
25 juin	<input type="checkbox"/>	2 juillet	<input type="checkbox"/>	9 juillet	<input type="checkbox"/>	16 juillet	<input type="checkbox"/>
26 juin	<input type="checkbox"/>	3 juillet	<input type="checkbox"/>	10 juillet	<input type="checkbox"/>	17 juillet	<input type="checkbox"/>

Semaine 5		Semaine 6		Semaine 7		Semaine 8	
20 juillet	<input type="checkbox"/>	27 juillet	<input type="checkbox"/>	3 août	<input type="checkbox"/>	10 août	<input type="checkbox"/>
21 juillet	<input type="checkbox"/>	28 juillet	<input type="checkbox"/>	4 août	<input type="checkbox"/>	11 août	<input type="checkbox"/>
22 juillet	<input type="checkbox"/>	29 juillet	<input type="checkbox"/>	5 août	<input type="checkbox"/>	12 août	<input type="checkbox"/>
23 juillet	<input type="checkbox"/>	30 juillet	<input type="checkbox"/>	6 août	<input type="checkbox"/>	13 août	<input type="checkbox"/>
24 juillet	<input type="checkbox"/>	31 juillet	<input type="checkbox"/>	7 août	<input type="checkbox"/>	14 août	<input type="checkbox"/>

Section obligatoire à compléter / Critères mis en place (cocher la case si applicable et expliquer)

- Citoyen(ne) de Notre-Dame-des-Neiges;
- Âge de l'enfant entre 5 et 11 ans au 22 juin 2020;
- Enfant dont les parents travaillent dans un secteur de la liste des emplois essentiels et ne peuvent pas faire partie du télétravail; Préciser l'emploi : _____ et pourquoi vous ne pouvez pas faire de télétravail : _____

- Enfants dont les parents travaillent et ne peuvent pas faire du télétravail; Préciser l'emploi : _____ et pourquoi vous ne pouvez pas faire de télétravail : _____

- Inscription à temps complet.

p.s. Tirage au sort (s'il reste de la place ou qu'il y a trop d'inscriptions versus le nombre de place disponible fixé à 10 enfants pour le camp de jour Saison 2020).

Nom du répondant pour le reçu d'impôt: _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Administration des médicaments

Chers parents,

Bien que les parents ou le titulaire de l'autorité parentale soient les premiers responsables de l'administration de médicaments à leurs enfants, nous voulons vous informer de la procédure exigée par le terrain de jeux de la municipalité Notre-Dame-des-Neiges lorsque la santé de votre enfant exige la prise d'un médicament prescrit que vous ne pouvez administrer vous-même durant la journée. Par ailleurs, veuillez noter qu'aucun médicament non prescrit ne sera administré par les employés du terrain de jeux.

En effet, exceptionnellement, lorsque votre enfant doit prendre des médicaments prescrits au terrain de jeux, il est important d'être bien informé puisqu'aucun enfant ne peut être en possession de quelque médicament que ce soit. Ainsi avertis, nous pourrons alors lui donner sa médication de façon adéquate et sécuritaire.

Pour ce faire, il faut que vous nous ayez fourni, dûment rempli et signé, le formulaire ci-joint et remis les médicaments dans des contenants appropriés et bien identifiés par le pharmacien. Vous êtes responsables de nous avertir lorsque le traitement prend fin.

Nous vous rappelons que distribuer un médicament au terrain de jeux demeure une mesure exceptionnelle. Pour éviter de devoir le faire, nous vous demandons, lorsque possible, de faire prescrire à votre enfant un médicament suivant une posologie de 8 à 12 heures. Le médicament peut alors être administré à la maison.

Merci de votre collaboration.

Philippe Massé
Directeur général et secrétaire-trésorier

DEMANDE D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENT D'ORDONNANCE AU TERRAIN DE JEUX

Nom de l'enfant : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

Téléphone des parents : Maison : _____ Travail : _____

Nom du médecin prescripteur : _____

Nom du médicament d'ordonnance : _____

Effets secondaires possibles :

Date prescrite : _____

Fréquence et quantité : _____

Période d'administration : du _____ au _____

Directives d'entreposage : _____

Autorisation des parents ou du titulaire de l'autorité parentale

J'autorise le personnel du terrain de jeux de la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges à administrer le médicament d'ordonnance selon les directives indiquées du médecin sur ce formulaire de consentement.

Je reconnais que l'administration des médicaments au terrain de jeux constitue une mesure exceptionnelle.

Je dégage la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges de toute responsabilité résultant de l'administration des médicaments.

Signature : _____

Date : _____

Acceptation du ou des professionnel(s) responsable(s) de l'administration du médicament

Signature : _____

Date : _____

Signature : _____

Date : _____

AUTORISATION PARENTALE

Nom de l'enfant : _____

Cocher la situation qui s'applique pour chacune des questions.

Autorisation pour le départ de l'enfants à pied ou en vélo

- J'autorise mon enfant à quitter le terrain de jeux à pied ou en vélo à l'heure convenue.
 Non, je n'autorise pas le départ de mon enfant à quitter à pied ou en vélo.

Autorisation pour l'application de crème solaire

- J'autorise le personnel du terrain de jeux à appliquer de la crème solaire à mon enfant.
 Je n'autorise pas le personnel du terrain de jeux à appliquer de la crème solaire à mon enfant.

Autorisation pour prises de photos

Au cours de l'été, les jeunes du terrain de jeux seront photographiés pendant les activités, permettez-vous d'utiliser les photos dans nos différents documents promotionnels ?

- Oui Non

Autorisation soigner mon enfant

J'autorise le responsable du terrain de jeux à prendre les mesures nécessaires pour faire soigner mon enfant (transport à l'urgence, appel au médecin) en cas d'urgence (maladie soudaine, accident, etc.)

- Oui Non

À votre avis, y a-t-il des conditions spéciales que le(s) responsable(s) du terrain de jeux devrait connaître :

Commentaires :

Autres renseignements pertinents (section obligatoire à compléter)

Pour le matin, nous prévoyons fixés des heures d'arrivée de votre enfant entre 8h00 et **8h30 maximum** étant donné que les parents ne sont pas autorisés à accompagner l'enfant jusqu'à l'accueil.

1- Ainsi, le matin qu'elle sera l'heure d'arrivée de votre enfant :

- 8h00 8h15 8h30 autre, spécifier _____

Pour la fin de la journée au camp de jour e matin, nous prévoyons fixés des heures de départ de votre enfant entre 16h30 et **17h00 maximum**, car fermeture, étant donné que les parents ne sont pas autorisés à passer chercher l'enfant jusqu'à l'accueil.

2- En fin d'après-midi, qu'elle sera l'heure de départ de votre enfant :

- 16h30 16h45 17h00 autre, spécifier _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Camp de jour 2020

Reconnaissance de risque - COVID-19

La nouvelle maladie à coronavirus, COVID-19, a été déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La COVID-19 est extrêmement contagieuse et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges via son programme de camp de jour, s'engage à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant, ladite municipalité ne peut garantir que votre ou vos enfants, ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal ne seront pas infectés par la COVID-19. De plus, sa participation aux activités pourrait augmenter ses risques de contracter la COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

En inscrivant votre ou vos enfants, vous acceptez les conditions suivantes :

- 1) Je reconnais la nature hautement contagieuse de la COVID-19 et j'assume volontairement le risque que mon ou mes enfants, ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal puissent être exposés ou infectés par la COVID-19 par sa participation aux activités du programme de camp de jour de ladite municipalité. L'exposition ou l'infection à la COVID-19 peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections ;
- 2) Je déclare que la participation de mon ou mes enfants ou de la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal aux activités du programme de camp de jour de ladite municipalité est volontaire ;
- 3) Je déclare que mon ou mes enfants ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal n'a pas ou n'ont pas présentés des symptômes pouvant s'apparenter à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours tels que :
 - De la fièvre (chez l'enfant : 38 °C (100,4 °F) et plus (température rectale) ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne ;
 - L'apparition ou aggravation d'une toux ;
 - Des difficultés respiratoires ;
 - Une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût ;
 - Un mal de gorge ;
 - Un mal de tête ;
 - De la douleur musculaire ;
 - Une fatigue intense ;
 - Une perte importante de l'appétit ;
 - De la diarrhée.
- 4) Je déclare m'engager à vérifier chaque jour l'état de santé de mon ou mes enfants ou de la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal et m'engage à ne pas le ou les envoyer au camp de jour lorsque celui-ci ou ceux-ci, ou toutes autres personnes de son entourage présentent les symptômes pouvant s'apparenter à la COVID-19 ci-dessus mentionnés.
- 5) Si mon ou mes enfants ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal éprouvent des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je m'engage à ne pas le ou les envoyer au camp de jour durant au moins 14 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe ;
- 6) Je déclare que mon ou mes enfants, ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal, ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé ou fait escale à l'extérieur du Canada ni dans aucune province à l'extérieur du Québec dans les 14 derniers jours. Si mon ou mes enfants ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal voyagent à l'extérieur de la province de Québec après avoir signé la présente déclaration, je m'engage à ne pas le ou les envoyer au camp de jour durant au moins 14 jours après la date de retour de voyage.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges reçoive les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

Signature du parent : _____

Si garde partagée, signature de l'autre parent : _____

Date : _____

Date : _____

Dépôt des demandes d'inscription au terrain de jeux de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour l'été 2020 camp de jour allongé

(Clientèle visée de 5 à 11 ans)

Seules les demandes d'inscription complètes seront considérées pour les inscriptions des enfants. Les demandes incomplètes seront en suspens tant que tous les documents ne nous seront pas parvenus et aucune priorité ne sera accordée tant que l'inscription ne sera pas complète.

De plus, si vous nous faites parvenir votre demande d'inscription par Internet à notre adresse courriel admin@notredamedesneiges.qc.ca nous vous retournerons un courriel d'accusé réception, vous pouvez également nous faire parvenir tous les documents par la poste ou la déposer dans la chute extérieure du bureau municipal du lundi au vendredi jusqu'à 12h00 sur les heures du bureau municipal situé 4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (Québec) G0L 2E0.

Pour l'envoi par la poste, assurez-vous que nous recevrons les documents au 10 juin 2020 à l'adresse : Municipalité Notre-Dame-des-Neiges 4 rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (Québec) G0L 2E0

(Exemple : Advenant un nombre d'inscriptions trop élevé, nous appliquerons les critères de la page 2 mis en place pour cette année étant donné les ratios imposés et la formation d'un seul groupe de 10 enfants seulement).

Pour être considéré comme étant complète, assurez-vous de joindre :

- Le formulaire d'inscription (incluant la signature);
- La demande d'administration de médicament d'ordonnance (incluant la signature);
- L'autorisation parentale / autres renseignements pertinents (incluant la signature);
- Le chèque ou le paiement devant être complet et reçu pour le **22 juin 2020**;
- La reconnaissance de risque – Covid-19 (incluant la signature);
- La dernière page** du Guide parent-enfant dûment signée (incluant la signature).